

BULLETIN D'ADHESION ADULTE MjcVic 2019/2020

Monsieur - Madame- Cadre mjc :
 NOM Date ___/___/___
 Prénom N° de
 Né(e) le Carte :
 Nouveau Réinscription

Adresse : _____
 _____ C.P. : _____ Ville : _____
 Tél. Portable : _____ Autre : _____
 Em@il : _____ .@ _____
 OUI j'accepte NON je n'accepte pas de recevoir les courriels d'information de la MJC
 OUI j'accepte NON je n'accepte pas de recevoir par courriel les factures et autres information d'organisation et de gestion en lien avec mes activités.

Activité(s) pratiquée(s)

C.A. Animation Locale C.L.A.S.
 Club L'Heureux Cycle Autre : _____

Ateliers Clubs
précisez :
 Kfét'On Couture
 Vacances Familiales Bien-être

Paiement(s)

Adhésion

Tarif Club

TOTAL

Mode de paiement, DETAILLER :

OUI j'autorise NON je n'autorise pas l'utilisation de photos sur lesquelles je figure sur les outils de communication papiers, presse locale, programmes, affiches **et Multimédia de la MJC.**
Je déclare vouloir adhérer à la MJC jusqu'au 31 août 2020, et avoir pris connaissance du REGLEMENT INTERIEUR DES CLUBS (signer au dos)
 A Le..... SIGNATURE :
POUR LES CLUBS SPORT ou DANSE :
 Fournir un certificat médical de moins de 3 ans Remplir le doc « Indiv. Accident MAIF »

Règlement intérieur CLUBS MJC Vic – 2019/2020

Les engagements réciproques, adhérents et MJC :

- La MJC s'engage à recruter des intervenants qualifiés et compétents dans chacun des ateliers
- La MJC s'engage à faciliter l'évolution de chaque atelier par la mise à disposition d'espaces adéquats et de matériel si nécessaire.
- La MJC s'engage à diffuser l'information sur les ateliers qu'elle propose en publiant affiches, plaquettes d'information et en organisant une journée festive en juin. La participation des adhérents à la communication est la bienvenue.
- La MJC s'engage à vous assurer par le biais de la MAIF « garantie corporelles », sous le n° Sociétaire 2586067 J
- L'adhérent s'engage à participer à l'atelier de septembre à Juin, à être ponctuel et assidu afin de garder la dynamique du groupe. Pour les **Activité sportives** : il devra aussi fournir un certificat médical de non-contrindication et lire et signer le document I. A. « Individuelle Accident » qui lui propose **des garanties supplémentaires d'assurance individuelle dans sa pratique sportive.**

Périodicité :

- Les ateliers fonctionnent dès la 3eme semaine de septembre jusqu'à la 3eme de juin. Ils ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires. Les ateliers **hebdomadaires comptent 30 à 32 séances.** Les ateliers du **samedi sont fixés sur un calendrier** et nombre précis diffusé auprès des adhérents à l'inscription.
- L'intervenant s'engage à animer l'atelier durant **une saison entière** de septembre à juin. En cas d'empêchement, **il propose des séances de rattrapage en accord** avec la MJC et les adhérents de l'atelier. La saison se terminera en juin par la fête de la MJC où chacun des clubs sera représenté par les animateurs et les adhérents.

Paiements et engagement financier :

- L'adhérent s'engage à régler la saison complète en 1, 2 ou 3 fois dès l'inscription. Elle n'est remboursable qu'en cas de contre-indication médicale (fournir un certificat) ou de déménagement. Les Chèques Vacances et Chèques Sport sont acceptés.
- L'atelier a vocation à s'auto financer. Le nombre d'adhérents et le niveau de cotisation doit garantir cet auto financement. Pour chacun des clubs, nous ferons un point de situation la 3eme semaine d'octobre.
Si par cas, l'équilibre financier n'était pas atteint (pas suffisamment d'inscrits), nous envisageons 2 hypothèses :
 1- Les adhérents acceptent une augmentation de leurs cotisations afin de garantir cet équilibre dans le but de maintenir l'activité.
 2- L'équilibre financier n'étant pas atteint, nous sommes contraints d'annuler l'activité.
 Dans ce cas, les adhérents ne régleront que la période « consommée »
- Réductions proposées, cumulables :
 1. Si 2 membres d'une famille sont inscrits au même atelier, le 2^{ème} forfait bénéficie de 10% de réduction
 2. Si 1 personne souhaite participer à 2 ateliers différents à la MJC, elle bénéficiera de 10% de réduction sur l'atelier le plus cher.

A le.....
SIGNATURE de l'adhérent (précédée de la mention lu et approuvé):